



Délibération
N° 2022-055

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ECOLE NUMERIQUE – DEPLOIEMENT DU RESEAU WIFI : DEMANDE DE
SUBVENTIONS

Date de la convocation : 23/09/2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre,

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 3

Représentés : 4

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée Communale, dans le cadre du déploiement des services numériques à l'école et afin que chacun puisse avoir accès à internet, de mettre en place des bornes Wifi dans chaque classe. En effet, la box wifi existante n'est pas assez puissante compte-tenu de l'épaisseur des murs. Il ne convient pas d'augmenter la puissance à la source, mais plutôt d'équiper chaque classe de ponts wifi de faible puissance répondant aux normes de diffusion en milieu scolaire.

Cette installation permettra l'utilisation de nouveaux outils numériques tels que les tablettes qui seront interconnectées avec les applications du PC de l'enseignant et le tableau numérique interactif.

Le coût de cette opération est estimé à 7 500 € HT.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide de 60 % auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation école, et une aide de 20% auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia afin de financer le coût de cette opération à hauteur de 80% du montant.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0762022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet de déploiement du réseau Wifi
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : ECOLE NUMÉRIQUE – Déploiement du réseau wifi	Montant HT	taux
Communauté d'Agglomération de Bastia- Fonds de Concours	1 500,00 €	20%
Collectivité de Corse - dotation école	4 500,00 €	60%
Commune	1 500,00 €	20%
total	7 500,00 €	100%

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse, et de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour obtenir un taux d'aide de 80 %,
- Autorise le Maire à effectuer et à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Commune.
Opération 2208

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

